

Résine polypropylène (PP)

ARTICLE 1. IDENTIFICATION

Nom chimique	Résine de polypropylène (PP)
Numero CAS	PP – homopolymère (CAS 9003-07-0) PP – copolymère éthylène/propylène (CAS 9010-79-1)
Nom commercial	Gryfilen
Code produit	H003-HS
Utilisation recommandée	Fabrication d'articles en plastique par moulage par injection, thermoformage, extrusion/compression, film, raphia, soufflage, fibres ou autres procédés de transformation.
Fiche produit	Pellets ou Poudre
Utilisation du produit	Applications industrielles
Domaine d'application	Applications industrielles
Le fournisseur	GRUPA AZOTY POLYOLEFINS Kuźnicka 1, 72-010 Police, POLOGNE
Adresse e-mail de la personne responsable	commercial@grupaaazoty.com
Numéro d'urgence	+48 726 120 316

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement composé	Non classé comme substance dangereuse selon le règlement (CE) n° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
Dangers pour la santé humaine	Dans des conditions d'utilisation appropriées, aucun effet nocif aigu ou chronique sur la santé humaine ne peut être attendu. L'inhalation de poussière peut irriter les organes respiratoires. Le produit fondu peut provoquer de graves brûlures suite au contact avec la peau ou les yeux. Les vapeurs formées par le traitement à des températures plus élevées peuvent irriter le système respiratoire et les yeux.

	L'ingestion de petites quantités ne devrait causer aucun dommage.
Danger environnemental	Aucun effet nocif sur l'environnement. C'est une substance étrangère dans l'environnement à dégradation très lente. La dégradation est principalement causée par l'irradiation UV. La substance est insoluble dans l'eau.
Les autres informations	Inflammable, mais ne s'enflamme pas facilement. Des substances dangereuses et irritantes peuvent être libérées par combustion. La poussière est explosive ; une concentration de poussières en suspension dans l'air supérieure à la limite inférieure d'explosivité peut entraîner un risque d'explosion. Le produit peut se charger électrostatiquement.
Autres dangers	Non précisé.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractéristiques chimiques	Homopolymère polypropylène ou copolymère éthylène/propylène sous forme de pastilles ou de flocons d'aspect cireux
Ingrédients dangereux dans le produit	Aucun

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

informations générales	Aucune mesure de précaution particulière n'est nécessaire. En cas de problèmes de santé ou d'incertitude, consulter un médecin et fournir les informations de cette fiche de données de sécurité.
Inhalation	En cas d'inhalation de poussières ou de vapeurs irritantes, amener la personne affectée à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
Lentilles de contact	Si la poussière irrite les yeux, rincer les yeux avec de l'eau ou enlever la poussière comme autre contamination physique courante. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec la peau	Les premiers secours ne sont généralement pas nécessaires. Les mesures générales d'hygiène doivent être respectées. Ne retirez pas le produit fondu de la peau. Refroidir la zone affectée avec de l'eau froide courante et fournir des soins médicaux.
Ingestion	En cas d'ingestion de quantités plus importantes, consulter un médecin spécialisé.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	Incendie - plus petite étendue : matériel d'extinction sec, CO ₂ , eau pulvérisée ou mousse Feu – intensif : eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse.
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau complet.
Danger particulier en cas d'incendie	Des gaz irritants et des fumées denses sont produits par la combustion. Des oxydes de carbone (CO et CO ₂) peuvent se développer
Risque particulier d'explosion	Pendant le transport du produit (par exemple, remplissage ou vidange des silos, réservoirs, trémies, etc.), des particules de poussière peuvent se former dans les installations de production, qui, suite à leur accumulation, peuvent s'enflammer ou exploser sous l'effet de l'induction de charges électrostatiques. Des mesures contre les charges électrostatiques sont donc nécessaires (mise à la terre, mesures pour une décharge électrostatique sûre) pour ces installations.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	Vêtements de protection complets et appareil respiratoire autonome.
Les autres informations	En cas de grand incendie, protégez les personnes, les installations de stockage et tous les autres objets à proximité du feu avec le jet d'eau.

SECTION 6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions personnelles	Les granulés renversés peuvent entraîner un risque de glissade et un risque de chute. Évitez les zones avec de la poussière dispersée dans l'air. Ne pas inhaler la poussière. Éviter le contact du matériau fondu avec la peau ou les yeux.
Précautions environnementales	Ne pas vidanger les matériaux déversés dans le système de canalisation
Méthodes de nettoyage recommandées	Balayer le produit déversé et le placer dans des emballages appropriés (big-bags) ou des conteneurs propres. Selon le niveau de contamination, le matériau déversé peut être recyclé ou éliminé dans respect de la législation applicable en matière de gestion des déchets

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention	Respecter toutes les mesures de lutte contre l'incendie (ne pas travailler avec une flamme nue, tenir à l'écart de toute source d'ignition, ne pas fumer). Empêcher la formation de poussière et les décharges électrostatiques. Empêcher les rejets accidentels du matériau dans l'environnement lors de la manipulation.
Stockage	Les installations de stockage doivent répondre à toutes les exigences de sécurité incendie pour les bâtiments et tous les appareils électriques doivent être conformes à la réglementation en vigueur. Stocker le produit dans un entrepôt couvert sec et bien ventilé. Protéger des rayons directs du soleil. Température de stockage recommandée : - 20°C à + 40°C. Le produit doit être conservé à au moins 1 m des sources de chaleur. Empêcher les rejets accidentels du matériau dans l'environnement pendant le stockage. Le gerbage des palettes n'est pas conseillé par GRUPA AZOTY POLYOLFINS
Utilisation(s) particulière(s)	Non précisé

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition	La valeur limite d'exposition autorisée pour l'ensemble de la concentration de poussière de polypropylène dans l'air sur le lieu de travail est de 5 mg/m ³
Contrôles d'exposition	Méthode recommandée pour le contrôle des poussières de polypropylène dans l'air sur le lieu de travail : gravimétrie et poussiéreuse.
Contrôles de l'exposition professionnelle	<p>Mesures de protection au travail:</p> <ul style="list-style-type: none"> • in en cas de formation de poussière, utiliser une ventilation adéquate. • l'installation de l'équipement de ventilation par aspiration au-dessus des appareils de traitement est recommandée pour évacuer les vapeurs du polypropylène fondu . <p>Mesures de protection individuelles:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les travailleurs doivent porter des équipements de protection individuelle (EPI) pour la protection des yeux, <p>Système respiratoire, peau, pieds et mains, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Yeux : lunettes de sécurité • système respiratoire : un système de ventilation évacuant les poussières et les vapeurs est normalement requis, s'il n'est pas adéquat, utiliser un respirateur. • Peau : vêtements de protection • Jambes : chaussures fermées, antidérapantes • Main : gants de protection en tissu composite para-aramide/carbone, avec isolation thermique min. 270°C et manchons en cuir pour la protection des avant-bras. Par exemple, des gants à cinq doigts de KCL, type "Karbo TECT avec les manches en cuir" (isolation thermique à 350°C) peuvent être utilisés.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

informations générales	<p>aspect : solide</p> <p>couleur : incolore</p> <p>odeur : inodore</p>
Informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • valeur pH: non défini • point d'ébullition (°C): non déterminé • point d'éclair (°C): 350 - 370 • limite inférieure d'explosivité (poussière) (g/m³): 32

	<ul style="list-style-type: none"> • propriétés oxydantes : aucune • pression de vapeur à 20°C : non définie • densité (kg/m³): 900 - 910 • hydrosolubilité à 20°C (g/l): insoluble • coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé • viscosité à 20°C (mPa.s) : non définie à température spécifiée • densité de vapeur : non définie • vitesse d'évaporation: non définie
Les autres informations	<ul style="list-style-type: none"> • point de fusion (pellets), (°C): 133 - 165 • température d'inflammation (pellets), (°C): 370 - 390 • température d'inflammation (poussière déposée du polymère), (°C): 350 • énergie minimale d'allumage (J): 0,08 • chaleur de combustion (MJ/kg): 45 • masse volumique apparente (pellets), (kg/m³): 470 - 600

Section 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	<p>La substance seule est stable à des températures normales.</p> <p>Eviter de chauffer à plus de 300°C. Tenir à l'écart des sources d'inflammation et des décharges électrostatiques.</p>
Matériaux à éviter	Chlore, fluor, agents oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	La décomposition sous des températures plus élevées dans l'atmosphère peut produire du CO, du CO ₂ et du H ₂ O.

Section 11. Informations toxicologiques

Effets nocifs aigus sur la santé humaine	<p>Selon l'état actuel des connaissances des experts, cette substance n'est pas considérée comme dangereuse pour l'homme et n'a pas d'effets néfastes sur la santé humaine.</p> <p>Toxicité animale aiguë</p> <ul style="list-style-type: none"> • DL50 intrapéritonéale: rat > 110 000 mg/kg • DL50 intraveineuse - rat > 99 000 mg/kg.
Sensibilisation	La substance n'a pas d'effets sensibilisants connus
Toxicité à doses répétées	non déterminé
Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité, toxicité pour la reproduction)	La substance n'a pas d'effets CMR connus.

Section 12. Informations écologiques

Écotoxicité	non déterminé
Mobilité	non déterminé
Persistance et dégradabilité	Cette substance n'a pas d'effet nocif sur l'environnement. C'est une substance étrangère dans le environnement à dégradation très lente. La dégradation est principalement causée par l'irradiation UV. La substance est insoluble dans l'eau.
Potentiel bioaccumulatif	non déterminé
Résultats de l'évaluation PBT	non déterminé
Autres effets indésirables	Le produit n'est pas considéré comme une matière nocive ou dangereuse.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes recommandées pour l'élimination du produit	En cas de déversement accidentel du produit (granulés de polymère), éviter que le produit ne pénètre dans le système de canalisation, car cela pourrait provoquer un blocage mécanique du système de canalisation. Balayer mécaniquement et transporter pour traitement ultérieur, recyclage ou élimination conformément à la législation applicable en matière de gestion des déchets. Dans tous les autres cas, utiliser conformément à la législation applicable en matière de gestion des déchets.
Méthodes recommandées pour l'élimination	utilisation énergétique des déchets, utilisation des déchets matériels
Législation pertinente sur la gestion des déchets	Les déchets de polypropylène sont classés selon le décret HR n° CLXXXV/2012

Article 14. Informations relatives au transport

Classement des transports	La substance n'est pas classée comme dangereuse selon les réglementations de transport en vigueur.
Mesures de précaution spécifiques pour le transport	non indiqué

Article 15. Informations réglementaires

Évaluation de la sécurité chimique	non déterminé.
Étiquetage des colis	Pas nécessaire (la substance n'est pas classée comme dangereuse selon la loi du Conseil national des RH n° 98/2001 Coll. et la directive 67/548/CEE) et le règlement (CE) n° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
Autres lois, règlements et directives applicables	Union européenne : Règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (CE) concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, Acte du Conseil national des RH n° XXV/2000 Coll. de loi, sur les substances chimiques et les préparations chimiques, loi du Conseil national des DH n° XLIII/2000 Coll. de la loi, sur les déchets et sur la modification de certains actes, Loi du Conseil national des DH n° 44/2000 (XII.27) EüM Coll. de la loi, sur les matières et préparations dangereuses sur la modification de certaines lois.

Article 16. Autres informations

Accès à l'information	Conformément à l'article 35, règlement EP et EC NO. 1907/2006, les travailleurs et leurs représentants doivent avoir accès par leur employeur aux informations fournies dans la fiche de données de sécurité concernant cette préparation qu'ils utilisent ou peuvent être exposés au cours de leur travail. Modifications apportées à la révision : 1.3 ; 1.4 2. 13.3. Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil. Il contient des informations importantes pour la santé et la sécurité de l'utilisateur et pour la protection de l'environnement. Ces informations ne remplacent pas les spécifications qualitatives et ne doivent pas être considérées comme une garantie d'adéquation et d'applicabilité de ce produit pour une application spécifique. Les informations mentionnées ci-dessus sont basées sur notre niveau actuel de connaissances et sont conformes à nos réglementations législatives. Le consommateur est responsable du respect
------------------------------	---

des réglementations législatives régionales pertinentes.
